



CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 MAI 2024 PROCÈS VERBAL

Nombre de membre en exercice : 14
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mai à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqué se sont réunis en séance publique dans la salle Jacques REGNIER sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELAÎTRE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

JM DELAÎTRE, S. BOYER, C. DROUET, A. DOUIN, A. DEZWARTE,
M. COUTURIER, P. DARAGON B. GASCARD, C. THIROUIN, C. BOURON,

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS

P. BORNAND, M. KHIR, S. PINTO, JF. SORNEIN

Monsieur S.BOYER a été désigné secrétaire

1) Approbation du Procès-Verbal du 22 avril 2024

Approuvé à l'unanimité.

2) Révision des tarifs des services périscolaires Annule et remplace la délibération 17/24 du 25 mars 2024

CONSIDÉRANT qu'il convient d'actualiser les tarifs des services périscolaires afin de respecter le passage en 100% « Egalim » de l'ensemble des prestations municipales de restauration scolaire et portage de repas à domicile ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE d'adopter les nouveaux tarifs 2024/2025 ci-dessous, applicables au 1^{er} septembre 2024.

DÉSIGNATION	NOUVEAUX TARIFS (l'unité)
- Garderie le matin	3,36
- Garderie le soir	3,36
- <u>Garderie le Mercredi : engagement annuel (payé mensuellement)</u>	
• Journée	
• ½ Journée	18,20
- <u>Garderie le Mercredi : occasionnel</u>	12,00
• Journée	
• ½ journée	24,20
- Restauration scolaire enfant maternel	18,20
- Restauration scolaire enfant primaire	3,75
- Restauration portage repas	4
- <u>Etude scolaire</u> ,	5,85
Forfait mensuel dès la 1 ^{ère} fréquentation	25,00
Forfait mois avec vacances scolaires dès la 1 ^{ère} fréquentation	12,50

Adopté à l'unanimité

2) Adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil.

CONSIDERANT la dangerosité de la circulation sur l'axe départemental Limours-Cernay RD 24, notamment les vitesses excessives des véhicules dépassant fréquemment la vitesse autorisée (30km/h), représentant un danger pour les piétons et les cyclistes empruntant cet axe.

CONSIDERANT que la réalisation d'un plateaux surélevé et deux coussins lyonnais pourrait permettre une réduction significative de la vitesse des véhicules et entre dans la liste des actions éligibles pour bénéficier de cette subvention

CONSIDERANT que le montant total relatif à la réalisation de ces travaux est estimé à 40 000€ HT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

SOLLICITE la demande d'une subvention à 100% auprès Conseil Département de l'Essonne au titre du produit des amendes de police dans le cadre de projet de sécurisation routière de la commune pour la réalisation d'un plateau surélevé et de deux coussins lyonnais pour un coût estimé de 40 000€ HT.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier en vue de la demande de subvention et à signer tous les documents s'y rapportant

Adopté à l'unanimité

3) Questions diverses

Patrice Daragon présente l'édition de la foire de Soucy organisée par la CCPL

Vendredi 7 juin concert de l'EMH suivi de la fête du village le samedi 8 juin, nouveauté un théâtre pour enfant, et un bbq organisé par l'AS Pecqueuse de foot.

Samedi 15 juin, nouvelle édition de festy chant avec la présence de belle tête d'affiches.



La séance est levée à 21H15